



## Acte n° 2023D042

### Délibération portant décision modificative n° 2 du budget principal 2023

Le 01 décembre 2023, à 20h00, en Mairie de Monestiés, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

**Etaient présents :** Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, , Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre, Routhe Jean-Paul, Ducros Alexandre, Jean Louis CORTESE

**Etaient absent(s) excusé(s) :** Joëlle DURAND, Jean-Louis LEQUEUX

**Le secrétariat a été assuré par :** Fatima SELAM

Le conseil municipal de la commune de Monestiés,

- Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
- Vu la délibération du 14/04/2023 validant le budget primitif 2023 ;
- Considérant que les crédits inscrits, lors du vote du budget, en investissement au chapitre 21 sont insuffisants ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des décisions modificatives des crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits dont les dépenses et recettes concernent :

**Dépenses investissement - Chapitre 21 : + 80 000 € correspondant à :**

- L'augmentation des crédits pour le projet de mise en place d'un City stade et de sanitaires publics

**Recettes investissement – Chapitre 10 : + 80 000 € correspondant à :**

- L'ajustement des recettes « FCTVA » non prévues lors du vote du budget.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>80 000.00 €</b>		<b>80 000.00 €</b>

Cette décision modificative, concerne la section d'investissement et s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 80 000 euros.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- **D'accepter** les décisions modificatives présentées et de prévoir au Budget Principal 2023 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide :**

D'apporter au Budget Principal 2023 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Monesties, le 01/12/2023

Le secrétaire de séance  
Fatima SELAM



Monsieur le Maire  
Denis MARTY


